



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 20 juillet 2012

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL DU 20 JUILLET 2012

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2012/2435	20/07/2012	Portant délégation de l'exercice des fonctions préfectorales à M. Patrick DALLENNES Sous -Préfet Directeur de Cabinet du Préfet du Val de Marne.	1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N° 2012/2435
portant délégation de l'exercice des fonctions préfectorales
à M. Patrick DALLENNES
Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;
- VU** le décret du 29 octobre 2009, nommant Monsieur Patrick DALLENNES, en qualité de Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne (1^{ère} catégorie) ;
- VU** le décret du 9 décembre 2010 nommant M. Pierre DARTOUT, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2010/8041 du 30 décembre 2010 modifié portant délégation de signature à Monsieur Patrick DALLENNES, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Délégation de l'exercice des fonctions du Préfet est donnée à ***M. Patrick DALLENNES***, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne, à partir du 20 juillet 2012 à 16 heures jusqu'au 23 juillet à 15 heures, en application des dispositions prévues par l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié.

ARTICLE 2 : L'arrêté portant délégation de signature à ***M. Patrick DALLENNES*** s'applique dans son intégralité pendant la période sus visée.

ARTICLE 3 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 20 juillet 2012

Pierre DARTOUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD